



Quelles démarches pour obtenir des aides

Par **sandra38**, le **25/08/2008** à **23:08**

Bonjour !

Mon mari vient de quitter le domicile conjugal...

Pour l'instant, il laisse sa paye sur le compte commun, mais ayant une autre "femme" dans sa vie, je ne sais pas combien de temps cela va durer.

Quelles sont les démarches à suivre pour obtenir une aide financière pour subvenir à nos besoins (j'ai deux enfants à charge pour un salaire net de 500 euros) ?

Par **Visiteur**, le **26/08/2008** à **00:14**

Je pense qu'il faut rencontrer un avocat afin de lancer une procédure de divorce qui fixera le montant de la pension alimentaire pour les enfants et éventuellement de la prestation compensatoire en votre faveur .

Vous aurez peut-être droit à une aide juridictionnelle.

Par **sandra38**, le **26/08/2008** à **00:20**

Lancer une procédure de divorce, quand on ne sait pas encore très bien où on en est, semble difficile. Par où Commencer ?

Et d'ici à ce qu'elle aboutisse, "s'ils" me coupent le vivres, comment faire ?

Entre le prêt pour la maison, les prélèvement EDF, Telecom, impôts... rien qu'avec ça je serai à découvert; alors comment vivre à trois dans ce cas ?

Par **domi**, le **26/08/2008** à **07:44**

Contactez votre CAF.(déplacez vous ..) Avec une attestation sur l'honneur comme quoi vous vivez seule avec vos enfants car votre mari a quitté le domicile , ils vous ouvriront certains droits . Bon courage Domi